

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes



Société : 24 - AGRAUXINE
Période : de 01/2025 à 12/2025
Effectifs : de 50 à 250 salariés
Critère d'analyse : CSP

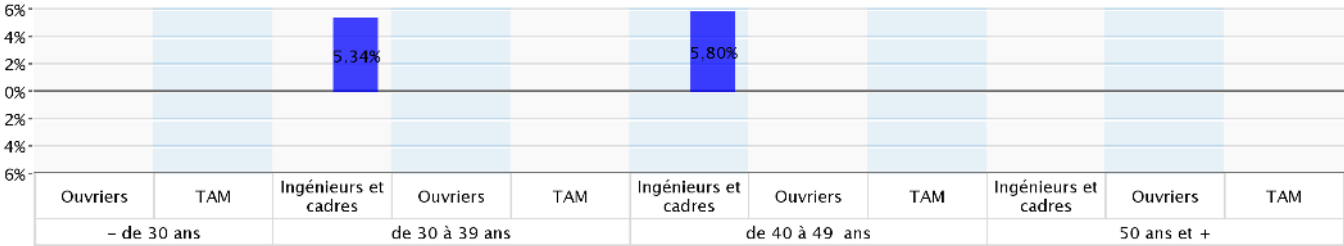
83 / 100



1- Ecart de rémunération (40 points)



23



Ecart de rémunération : 38 : 24 Femme , 14 Homme

2- Ecarts d'augmentations individuelles (35 points)

Il y a eu des augmentations et les effectifs comportent au moins 5 femmes et 5 hommes.

35

Un écart de taux d'augmentation est constaté en faveur des femmes.

Objectifs de progression :

Agrauxine s'engage à continuer de faire des efforts sur le sujet spécifiquement pour les cadres (dans le respect des benchmarks de poste) à chaque NAO.

Réaliser une étude systématique des rémunérations sur chaque mobilité professionnelle.

3- Ecarts de promotions

Cet indicateur ne s'applique pas aux entreprises de 50 à 250 salariés

4- Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité (15 points)



100% des femmes en retour de congés maternités ont été augmentées

15

5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations (10 points)



10



Nombre de salariés du sexe sous-représenté : 4